

Communiqué de presse
Le 13 décembre 2016

Fausse alarme d'incendie : des exemples concrets

Trois exemples concrets où des propriétaires se sont vu imposer des amendes même s'ils étaient en mesure de confirmer que leur réseau d'alarme-incendie était en bon état :

- Il s'agit de l'exemple classique : un locataire déclenche le système d'alarme-incendie, car il a brûlé ses rôties. À l'arrivée des pompiers, il ou elle se cache dans son appartement. Les pompiers, constatant qu'il n'y a aucun réel incendie, concluent à l'alarme non fondée et facturent le propriétaire de l'immeuble. Le ou la locataire en parle au concierge, mais refuse de témoigner de sa responsabilité dans le déclenchement du système d'alarme. Le détecteur de fumée a fait son travail, démontrant que le système est efficace. Le résultat : une amende pour le propriétaire !
- Encore une fois, un locataire déclenche l'alarme-incendie en faisant brûler ses rôties. Paniqué, il brise le détecteur de fumée en voulant l'arrêter. À l'arrivée des pompiers et du propriétaire, le locataire admet qu'il est à l'origine du bris du système d'incendie, puis paie les réparations. Par la suite, le propriétaire envoie une lettre au Service de sécurité incendie de Montréal avec la preuve du paiement de la facture. Résultat : le propriétaire reçoit une amende en raison de son système d'alarme défectueux !

.../2

- La locataire est victime de violence conjugale ; au lieu de composer le 911, elle se précipite dans le corridor pour déclencher le système d'alarme, considérant que l'arrivée des pompiers est plus rapide que celle des policiers. Elle indique à l'officier du Service d'incendie qu'elle est à l'origine du déclenchement de l'alarme. Le propriétaire reçoit tout de même un avis d'alarme non fondée et l'amende s'y rattache. Le propriétaire, découvrant qu'un rapport a été remis au Service de police de la Ville de Montréal, réussit à faire annuler l'amende !

- 30 -

Fondée il y a plus de 15 ans, l'Association des propriétaires d'appartements du Grand Montréal (APAGM) est un organisme sans but lucratif qui a pour mission d'offrir, autant aux propriétaires de plex qu'aux gestionnaires professionnels, conseils et services de qualité. Seule association de propriétaires inscrite comme lobby d'organisation, l'APAGM s'est vouée à la défense des droits et intérêts des propriétaires immobiliers de la grande région de Montréal, laquelle a sa propre réalité économique. Elle représente actuellement près de 400 membres pour un parc locatif de 100 000 portes.

Source : Alain Renaud - Directeur général APAGM
514-908-9154